

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

N° 24/001

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Dominique ANCEY, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur François LUCAS, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Martine DURIEU, Madame Laurence CHABAUD - GEVA.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER, Monsieur Michel PARTAGE et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX.

Etaient représentées : Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Antony ZILIO a donné pouvoir au Président pour le représenter et voter en son nom, Madame Valérie MICHELIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom.

4 requêtes ont été déposées contre le CDG 84, deux devant la Cour d'appel de Toulouse et deux auprès le Tribunal administratif de Nîmes afin de :

- Pour la Cour d'Appel de Toulouse (deux recours en appel)

Recours n° 1/ Contester le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nîmes du 29 juin 2023 rejetant la requête du syndicat Interco CFDT Vaucluse et de la Fédération Interco CFDT ; Contester la décision du 15 décembre 2022 par laquelle le président du bureau de vote du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a rejeté le recours administratif préalable obligatoire du 12 décembre, formé par le syndicat CFDT Interco du Vaucluse, tendant à l'annulation des opérations électorales qui se sont déroulées le 8 décembre 2022.

Recours n° 2/ Contester le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nîmes du 13 novembre 2023 annulant l'arrêté du 12 octobre 2020 par lequel le Président du Centre de Gestion de la FPT de Vaucluse a établi la liste d'aptitude par voie d'avancement interne au grade d'attaché territorial.

- Pour le Tribunal Administratif de Nîmes (deux requêtes) - Contester le règlement intérieur du CST et de la F3SCT adopté le 9 mai 2023 (requête n° 1) ; Contester les deux arrêtés du Président du CDG 84 portant modification de la constitution de la formation spécialisée en matière de santé et sécurité datés des 04 mai et 18 octobre 2023.

- Pour les quatre requêtes, des indemnisations sont demandées au CDG 84 au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

En conséquence, le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Décider d'ester en justice pour entrer en défense dans les 4 dossiers suscités,
- l'autoriser à désigner Maître Arnaud LEMOINE du Cabinet SCP LEMOINE CLABEAUT inscrit au Barreau de Nîmes, spécialisé en droit des collectivités territoriales, afin d'assurer la défense du CDG 84 dans le cadre des deux recours en appel à la Cour d'Appel de Toulouse.

Les membres du Conseil d'Administration,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

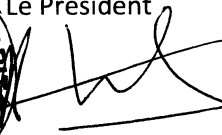
Vu le Code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité d'ester en justice,

AUTORISENT à l'unanimité le Président à désigner Maître LEMOINE dans le cadre des deux affaires portées devant la cour d'appel de Toulouse.

Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le.....2...1...MARS...2024..